



Les Services du FMI ont abouti à un accord au niveau des services sur un accord de facilité élargie de crédit avec la République du Congo

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les communiqués de presse de fin de mission contiennent des déclarations des équipes des services du FMI qui rendent compte de leurs conclusions préliminaires après leur visite dans un pays. Les avis exprimés dans la présente déclaration sont ceux des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du conseil d'administration du FMI. À partir des conclusions préliminaires de cette mission, les services du FMI établiront un rapport qui, sous réserve de l'approbation de la direction, sera présenté au conseil d'administration pour examen et décision.

- L'équipe du FMI est parvenue à un accord au niveau des services avec les autorités de la République du Congo sur un programme de trois ans au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour aider le pays à maintenir la stabilité macroéconomique et impulser une reprise économique dans le contexte de la pandémie.
- La politique budgétaire jouera un rôle central dans le renforcement de la reprise tout en contenant les risques et en maintenant la viabilité de la dette. Il sera également essentiel de donner la priorité aux dépenses sociales et d'infrastructures telles que reprises dans le Plan National de Développement 2022/2026.
- L'avancement des réformes en matière de gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption sera essentiel pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques, l'environnement des affaires et la confiance économique.

Washington, DC – 8 novembre 2021: Une équipe du Fonds monétaire international (FMI) dirigée par Pritha Mitra, Cheffe de mission pour la République du Congo, a effectué une mission virtuelle auprès des autorités congolaises du 7 au 15 octobre et le 4 novembre 2021, afin de discuter d'un programme devant être soutenu par un accord de la Facilité élargie de crédit (FEC)¹ du FMI.

Au terme de la mission, Mme Mitra a fait la déclaration suivante :

« L'équipe du FMI est parvenue à un accord au niveau des services avec les autorités de la République du Congo sur un programme de trois ans qui pourrait être appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 324 millions de DTS ou \$456 millions. Le programme économique viserait à maintenir la stabilité macroéconomique et impulser une reprise économique dans le contexte de la pandémie et, dans les années à venir, à favoriser une croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive.

¹ La FEC est un accord de prêt qui permet un engagement soutenu du programme à moyen et à long terme en cas de problèmes prolongés de balance des paiements.

« Après avoir été durement touchée par la pandémie de COVID-19 et les chocs des prix du pétrole, l'activité économique redémarre lentement, avec une croissance du PIB réel qui devrait passer de -0,2 % en 2021 à 2,4 % en 2022. Cette reprise devrait être stimulée par la hausse des prix du pétrole, le rebond de la production pétrolière du Congo, le déploiement des vaccins, les dépenses sociales, le remboursement des arriérés intérieurs et l'expansion de l'agriculture, de l'exploitation minière et des services. Cependant, les perspectives sont entourées d'une incertitude importante avec des risques de nouvelles vagues de pandémie et de volatilité des prix du pétrole.

« La politique budgétaire jouera un rôle central dans le renforcement de la reprise tout en gérant les risques et en maintenant la viabilité de la dette. La priorité accordée aux dépenses sociales et d'infrastructures, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, sera essentielle pour renforcer la résilience de l'économie et améliorer la croissance inclusive. La mobilisation des recettes et la réduction des dépenses non prioritaires soutiendront ces objectifs tout en permettant l'assainissement budgétaire progressif nécessaire pour renforcer la soutenabilité de la dette.

« Dans ce contexte, il serait approprié de cibler un déficit primaire non pétrolier de 15,5 % du PIB non pétrolier dans le budget de l'exercice 2022. L'amélioration des recettes facilitera l'augmentation de l'assistance sociale et des dépenses d'investissement indispensables tout en réduisant le déficit primaire hors pétrole de 1,7 % du PIB hors pétrole par rapport à son niveau de 2021. À cette fin, il sera important d'augmenter le recouvrement des arriérés d'impôts, de réduire les exonérations fiscales et douanières, et de poursuivre fermement les réformes déjà engagées en matière de politique et d'administration fiscales, ainsi que la réduction des transferts aux entreprises publiques (EsP).

« À moyen terme, ces efforts budgétaires devraient être soutenus par une révision du régime fiscal dans le secteur pétrolier, une suppression plus importante des exonérations de TVA et une rationalisation des autres dépenses fiscales, une amélioration des pratiques de passation des marchés et une gestion plus efficace des investissements publics.

« Projetée à 94 % du PIB à la fin de 2021, la dette est soutenable mais des vulnérabilités importantes persistent. Les principaux sont les risques de liquidité et celles liées aux chocs négatifs sur les prix du pétrole. Alors que les besoins immédiats en liquidités sont soutenus par l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20, relever ces défis nécessitera une stratégie renforcée de gestion de la dette et une amélioration des statistiques de la dette. Ces mesures viendront compléter les remboursements substantiels en cours de la dette extérieure—suite à une restructuration des prêts commerciaux extérieurs—et les remboursements des arriérés intérieurs. En attendant l'apurement des arriérés extérieurs et la conclusion des négociations de restructuration en cours, la dette est classée comme étant en « détresse ».

« Le remboursement des arriérés intérieurs, qui permet de réduire les créances douteuses, renforce la stabilité financière. À cet égard, la finalisation rapide de l'audit des arriérés intérieurs accumulés au cours de 2019-2020 et la communication claire de tout nouveau plan de remboursement des arriérés intérieurs seront essentielles.

« L'avancement des réformes en matière de gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption sera essentiel pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques, l'environnement des affaires et la confiance économique. Les mesures prévues comprennent

le dépôt au Parlement de la nouvelle loi anti-corruption, l'audit et la publication des informations relatives à la production pétrolière et aux revenus pétroliers effectivement perçus par le gouvernement, ainsi que le renforcement de la gestion des finances publiques - par l'audit des dépenses liées à la pandémie, et l'adoption d'un contrôle et d'une transparence accrus des dépenses publiques et le recouvrement des recettes pétrolières et non pétrolières.

« Un plus grand soutien des partenaires au développement sera essentiel à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie de réforme économique et structurelle des autorités.

« La mission a rencontré le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, M. Rigobert Roger Andely, et d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement. La mission du FMI a également rencontré des représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

« L'équipe du FMI remercie les autorités pour leur forte coopération et pour les discussions franches et constructives qui ont eu lieu».